

Gouvernement du Québec

Décret 718-98, 27 mai 1998

CONCERNANT l'autorisation à SOQUEM de conclure un contrat de participation avec Cambior inc. relativement au projet Crevier pouvant l'engager pour plus de cinq ans

ATTENDU QUE Cambior inc. (Cambior) détient un intérêt de cent pour cent (100 %) dans 85 claims (le projet Crevier) situés dans le Canton Crevier, au nord de Saint-Félicien, le tout étant plus amplement décrit à l'annexe «A» ci-jointe;

ATTENDU QUE SOQUEM a l'option d'acquérir un intérêt indivis de cinquante pour cent (50 %) dans le projet Crevier en considération de la réalisation de travaux d'exploration d'un montant de 700 000 \$, sur une période de six ans;

ATTENDU QU'il est opportun, sous réserve de la levée de l'option, que Cambior et SOQUEM forment une entreprise en participation, chacune détenant un intérêt indivis de cinquante pour cent (50 %) et poursuivent sur cette base les travaux d'exploration, de mise en valeur et, s'il y a lieu, de mise en production sur le projet Crevier, conformément à un contrat de participation (le Contrat) à intervenir entre SOQUEM et Cambior, ledit Contrat pouvant engager SOQUEM pour plus de cinq ans;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de SOQUEM, lors de sa réunion tenue le 14 août 1997, a approuvé la conclusion du Contrat aux conditions ci-haut mentionnées, sous réserve de l'approbation préalable du gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe a de l'article 21 de la Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19), la Société ne peut sans l'autorisation préalable du gouvernement conclure un contrat de participation relativement à la réalisation des objets visés dans l'article 3, si ce contrat l'engage pour plus de cinq ans;

ATTENDU QUE le Contrat est relatif à la réalisation des objets visés à l'article 3 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre déléguée aux Mines et aux Terres et du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre des Ressources naturelles:

QUE SOQUEM soit autorisée à conclure un contrat de participation avec Cambior inc. pouvant l'engager pour plus de cinq ans relativement à des travaux d'explora-

tion, de mise en valeur et, s'il y a lieu, de mise en production sur le projet Crevier.

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,*

MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE «A»

CANTON CREVIER

Liste des claims

3525964	3525693
3525981	3525714
3525982	3525715
3525983	3525721
3525984	3525722
3525985	3525723
3525991	3525735
3525992	3525741
3525993	3525742
3526001	3525743
3526002	3525762
3526003	3525871
3526004	3525872
3526005	3525873
3580011	3525874
3580012	3525875
3580013	3525895
3580022	3525901
3580023	3525902
3580024	3525903
3580025	3525904
3580031	3525905
3593701	3525911
3593702	3525912
3593703	3525913
3593704	3525914
3593705	3525915
3593711	3525933
3593712	3525934
3593713	3525935
3593714	3525941
3593715	3525942
3593861	3525943
3593862	3525944
3593863	3525945
3593864	3525951
3593865	3525952
3593871	3525953
3593872	3525954
3593873	3525955
3593874	3525961
3593875	3525962
	3525963